



DEMANDE DE PROPOSITIONS

Renforcer la capacité des collectivités locales à proposer des activités d'écotourisme durable axées sur les oiseaux

dans le cadre du projet intitulé

Conservation des oiseaux de rivage avec la participation des citoyens

Commission de coopération environnementale

2018

La Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants en vue de créer des ressources et des activités de formation pour aider les collectivités établies près de sites importants pour les oiseaux de rivage à proposer des activités d'écotourisme durable axées sur les oiseaux. Il est possible de consulter la description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, à l'adresse :

<<http://cec.org/fr/nos-travaux/projets/conservation-des-oiseaux-de-rivage-avec-la-participation-des-citoyens>>.

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont établi la CCE en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), à savoir l'accord parallèle à l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA) en matière d'environnement. Organisme intergouvernemental, la CCE rassemble des citoyens et des spécialistes d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des milieux universitaires et du secteur des affaires pour concevoir des solutions permettant de protéger l'environnement nord-américain tout en favorisant un développement économique durable. On trouve de plus amples renseignements au <www.cec.org/fr>.

Mandat

A. Vue d'ensemble et portée du mandat

Le projet de la CCE pour 2017-2018 intitulé *Conservation des oiseaux de rivage avec la participation des citoyens* s'appuie sur la capacité des collectivités installées le long des parcours migratoires à conserver l'habitat et à développer un écotourisme lié aux cycles migratoires des oiseaux (par exemple, observation des oiseaux et activités de conservation/de célébration). On a désigné huit collectivités près de sites importants pour les oiseaux de rivage (baie de Fundy, baie James, Alto Golfo de California/Delta del Río Colorado, Bahía de Todos Santos, Delaware Bay, Copper River Delta, Georgia Barrier Coast et Willapa Bay) comme partenaires dans le cadre de ce projet.

Les imposantes bandes d'oiseaux de rivage qui se regroupent dans les sites de halte et d'hivernage peuvent attirer un grand nombre de visiteurs. Des études ont démontré que les incitatifs économiques sont essentiels au maintien de la participation des collectivités à la

conservation, et que l'écotourisme associé aux oiseaux peut représenter une importante source de revenus supplémentaires pour les économies locales.

À cette fin, le projet soutient l'élaboration de documents d'éducation et de sensibilisation visant à améliorer les connaissances, accroître le soutien local et renforcer la capacité des collectivités à offrir des activités d'écotourisme axées sur les oiseaux, comme l'observation des oiseaux, la conservation de l'habitat et des activités festives.

B. Description des services

Le consultant coordonnera les travaux suivants avec la chargée de projet de la CCE (ou ses représentants désignés) :

- 1) Concevoir une entrevue téléphonique et mener l'entrevue avec la principale personne-ressource de chacun des huit sites de projet pour déterminer les besoins particuliers en matière de renforcement des capacités à offrir des activités d'écotourisme axées sur les oiseaux.
 - a. Avant les entrevues téléphoniques, créer un court questionnaire et l'envoyer à la principale personne-ressource de chacun des huit sites de projet pour obtenir de l'information sur les atouts des sites, la capacité d'offrir des activités d'écotourisme axées sur les oiseaux (p. ex. : Qui pourrait offrir les activités? Quelles sont les espèces d'oiseaux présentes? Quels autres éléments pourraient attirer des touristes?). Les réponses au questionnaire serviront à préparer les questions d'entrevue.
- 2) À partir des résultats des entrevues :
 - a. Compiler une sélection d'informations et de conseils pertinents et pratiques (p. ex., guides et études sur l'observation des oiseaux, guides et études sur l'écotourisme, études locales sur les avantages économiques) pour l'exécution d'activités d'écotourisme axées sur les oiseaux en Amérique du Nord.
 - b. Produire huit (une pour chaque site) brochures de deux pages illustrées et non techniques sur les avantages locaux de l'écotourisme axé sur les oiseaux (p. ex., pourquoi le secteur est important pour les oiseaux, avantages de l'écotourisme pour l'économie locale et ce que la population peut faire pour soutenir des activités d'écotourisme durables), à distribuer aux décideurs et intervenants locaux (p. ex., chambres de commerce, offices de tourisme, entreprises et décideurs locaux). Un modèle générique peut être utilisé pour la conception générale des brochures, mais le contenu informationnel et les graphiques devront être adaptés à chacun des huit sites de projet.
 - c. Produire une série de brochures illustrées, non techniques et faciles à lire sur le renforcement de la capacité des huit sites de projets à offrir des activités d'écotourisme axées sur les oiseaux. Ces brochures pourraient porter, entre autres, sur les façons :
 - i. de mener une étude de marché, cibler des segments de marché précis et comprendre ce qui motive les gens à participer aux activités;
 - ii. de garantir la viabilité à long terme des activités (p. ex., prévention de la dégradation des sites et de la perturbation des espèces sauvages, développement d'une infrastructure locale et d'exploitations touristiques, obtention d'un appui politique et communautaire, etc.);
 - iii. de renforcer la capacité communautaire et organisationnelle d'offrir les activités (p. ex., gouvernance, logistique, commanditaires, sensibilisation);
 - iv. d'intégrer l'éducation à la conservation aux activités;

- v. de collecter des données sur les avantages des activités pour la conservation et l'économie locale, et de communiquer efficacement ces avantages.
- 3) Préparer et animer un atelier de formation pour les responsables des sites choisis sur les stratégies et les techniques d'exécution d'activités d'écotourisme axées sur les oiseaux (provisoirement prévue à la mi-mai 2018, à/près de Savannah, en Géorgie).

Produits livrables

- 1) Questionnaire et guide d'entrevue téléphonique
- 2) Analyse et sommaire des résultats du questionnaire et des entrevues téléphoniques
- 3) Sélection de l'information et des conseils pratiques pour l'exécution d'activités d'écotourisme axées sur les oiseaux en Amérique du Nord
- 4) Huit brochures de deux pages illustrées et non techniques sur les avantages locaux de l'écotourisme axé sur les oiseaux (une pour chaque site de projet)
- 5) Série de brochures illustrées, non techniques et faciles à lire sur le renforcement de la capacité des huit sites de projets à offrir des activités d'écotourisme axées sur les oiseaux
- 6) Documents et plan de leçon pour un atelier de formation
- 7) Atelier de formation et rapport sommaire

Le consultant devra exécuter les travaux susmentionnés de la signature du contrat jusqu'au 29 juin 2018. Le consultant travaillera dans ses propres bureaux et dans les locaux choisis pour l'atelier de formation (qui devrait provisoirement avoir lieu à la mi-mai à/près de Savannah, en Géorgie). Le consultant est tenu de participer à l'atelier de formation aux dates fixées par la CCE. La CCE assumera tous les frais de déplacement associés à la participation du consultant à l'atelier.

C. Exigences relatives à la présentation des rapports

12 mars 2018	Questionnaire et guide d'entrevue téléphonique
26 mars 2018	Analyse et sommaire des réponses au questionnaire et des résultats des entrevues téléphoniques
9 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de l'information et des conseils pratiques • Modèle provisoire des huit brochures de deux pages non techniques sur les avantages locaux des activités d'écotourisme axées sur les oiseaux • Grandes lignes des brochures éducatives : Aperçu de la série de brochures illustrées, non techniques et faciles à lire sur le renforcement des capacités des huit sites de projet à offrir des activités d'écotourisme axées sur les oiseaux •
30 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Deux séries complètes de brochures provisoires (brochures de deux pages pour chacun des huit sites et brochures éducatives) • Documents et plan de leçon pour un atelier de formation •
15 juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Deux séries complètes de brochures finales (brochures de deux pages pour chacun des huit sites et brochures éducatives) • Rapport sommaire de l'atelier de formation

Qualité des produits livrables

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais et/ou en espagnol, et ce, **avec une qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word et/ou en format de design graphique (p. ex., Illustrator, InDesign), et devra se conformer aux normes et préférences établies dans le guide stylistique de la CCE (pour l'espagnol : www.cec.org/es/acerca-de-la-cca/posibilidades-empleo/documentos-de-referencia; pour l'anglais : www.cec.org/sites/default/files/documents/opportunities/18873_style-guide.pdf), appliquer les [Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE](#), et se fonder sur le modèle préétabli pour rédiger un rapport (disponible à l'adresse suivante : www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec le rapport dans le format de fichier d'origine (p. ex., Excel et ArcGIS). Il est à noter que toutes les mesures seront exprimées en unités métriques, à l'exception des documents de deux pages pour les sites de projet aux États-Unis. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit du rapport ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les produits présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de mise en page susmentionnées. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après qu'il y ait apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 \$CAN de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraits d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter le document intitulé [Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information](#) de la CCE. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel [iThenticate](#), ou un logiciel équivalent approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments copiés. Le paiement des contrats sera retenu si les produits ne satisfont pas à ces exigences.

Exigences

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

Le consultant et son personnel doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays.

Le consultant doit :

- détenir un diplôme d'un établissement d'enseignement reconnu dans le domaine du tourisme durable, de la responsabilité sociale d'entreprise ou dans un domaine connexe, et au moins cinq ans d'expérience dans le secteur du développement durable;
- avoir d'excellentes aptitudes pour la recherche et la rédaction, y compris en ce qui concerne les sondages et les méthodes d'entrevue;
- faire la démonstration qu'il possède d'excellentes connaissances pratiques d'un logiciel de design et la capacité de proposer des idées originales pour la présentation de concept et de données complexes.

Une expérience en marketing ou en développement des affaires pour des organisations environnementales, vouées à la conservation des oiseaux ou internationales, et une capacité démontrée à travailler dans un environnement multiculturel sont souhaitables.

Le consultant doit maîtriser l'anglais ou l'espagnol écrit et parlé; la connaissance pratique des deux langues est souhaitable.

La proposition ne doit en aucun cas dépasser trois (3) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ ni les brochures du consultant. La proposition doit inclure une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables.

Les soumissionnaires doivent fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition, dont des échantillons de travaux antérieurs et des lettres de recommandation provenant de clients. Ces renseignements ne sont pas compris dans la limite de trois (3) pages.

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du [Guide sur l'acquisition de services de conseil](#).

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étapes pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande.

Le consultant sera rétribué de la façon suivante :

- Lors de la signature du contrat et de la présentation de la facture.
- Lors de la réception et de l'approbation des livrables et de la facture prévues le 30 avril.
- Lors de la réception et de l'approbation de la version finale des livrables et de la facture.

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant qui sont engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture, et d'éléments livrables pertinents du projet reçus du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

Le budget alloué à cette activité ne dépassera pas 20 000 \$CAN (vingt mille dollars canadiens), y compris les dépenses et honoraires professionnels. Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais de 50 \$US pour l'utilisation du logiciel iThenticate, ou un logiciel équivalent approuvé par la CCE, permettant de détecter du plagiat éventuel.

Il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et pour d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si la proposition est soumise par un consultant établi au Mexique, le taux applicable de la taxe sur les produits et services - la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au Mexique - sera de 0%, conformément à l'article 29, section IV, paragraphe a) de la *Loi sur la TVA*, puisqu'il s'agit de services techniques retenus à l'étranger.

Si le consultant établit son estimation dans une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels dans cette devise ainsi que dans la devise de son choix, et ce, à des fins de comparaison.

Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne (sans toutefois s'y limiter) un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (voir l'annexe). Le consultant doit également lire le [Guide relatif à l'acquisition de services de consultation](#) de la CCE.

Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard **le 26 février à 17 heures HNE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel à <sheiberg@cec.org>. Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE**:

Personne-ressource

Sarah Heiberg

Chargée de projet, Écosystèmes

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9

Tél. : 514 350-4302; téléc. : 514 350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant et aviser les soumissionnaires dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions.

ANNEXE (voir aussi l'Annexe D du contrat type de la CCE)

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT AU CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que j'**accepte** d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

ou

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____